

Stage ouvrier pour validation du parcours sécurisé (CPI)

1 mois = 4 semaines = 20 jours ouvrés

Courrier récapitulatif de la part de HEI

STAGES « OUVRIER » :

Durée d'au minimum 1 mois dans une entreprise française *de plus de 50 personnes à un poste d'opérateur.

*Exception : les élèves dont la famille réside de manière durable à l'étranger, peuvent demander à réaliser ce stage dans le pays où sont domiciliés leurs parents. Ce stage doit vérifier toutes les autres caractéristiques.

Durée : un mois s'entend au minimum vingt jours ouvrés sur au minimum 4 semaines, attention aux jours fériés (lundi 14/07/14 et vendredi 15/08/14)

Exemples : Du lundi 16/06 au vendredi 11/07, 20 jours ouvrés, OK

Du lundi 23/06 au vendredi 18/07, 19 jours ouvrés, insuffisant, il faut en ajouter un et aller jusqu'au lundi 21/07

Entreprise : en France, effectif de plus de 50 personnes, attention une mairie, un hôpital, comme tout organisme n'ayant pas le statut d'entreprise ne peuvent pas convenir.

Tâches : une tâche d'opérateur (production, maintenance, stockage, conditionnement, expédition...) est nécessaire **à l'exclusion** des travaux de techniciens d'entretien, de serveurs ou de vendeurs, des travaux en laboratoire ou en bureau.

Courrier récapitulatif de la part de l'ESCOM

Dans le cadre de leur cursus, les élèves de l'ESCOM effectuent un stage ouvrier obligatoire d'un mois, à la fin de leur première année (Bac +1). En effet, l'école souhaite placer très tôt ses élèves dans les conditions réelles de travail en entreprise, la plupart des étudiants ignorant tout de cet univers. Ce stage fera l'objet d'une convention signée par les trois parties concernées.

L'objectif principal de ce stage est la découverte du monde du travail en situation exécutant. Ainsi, nous souhaitons que les étudiants puissent notamment aborder les points suivants au cours du stage :

Découverte des organisations du travail en situation d'exécutant. Le choix de l'entreprise est libre, mais il est recommandé aux étudiants d'accorder leur préférence aux entreprises industrielles et aux emplois d'atelier : manutention, travail à la chaîne, conditionnement.... Par le terme « exécutant », il faut comprendre que l'étudiant, placé au plus bas de la ligne hiérarchique, a un ou plusieurs supérieurs qui l'encadrent et/ou le contrôlent.

Apprentissage des relations de travail. Les relations de travail impliquent des échanges écrits et oraux entre collègues : l'étudiant devra donc s'intégrer à l'équipe de travail.

Sensibilisation aux conditions de travail. Les conditions dans lesquelles s'effectue ce travail doivent être, pour le futur cadre, un sujet de réflexion.

Le stagiaire peut idéalement faire son stage dans des postes du type : ouvrier à la chaîne, magasinier, ... Les emplois à écarter sont par exemple : la vente, le secrétariat, l'enseignement, la saisie informatique, animateur de colonie de vacances, facteur, gardien, serveur, ...

Ce travail se concrétisera par un rapport écrit où seront exposés plus particulièrement les éléments sociaux et humains de l'entreprise. Il sera également demandé au tuteur de stage de remplir une fiche d'évaluation finale qui devra être retournée à l'ESCOM dès la fin du stage.